

L'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, institué par la loi Liberté de choisir son avenir professionnel de 2018, a été conçu pour mesurer les écarts de rémunération entre les sexes et mettre fin aux inégalités. Il permet de mesurer, en toute transparence, les écarts de rémunération entre les sexes et de mettre en évidence leurs points de progression.

Pour l'année 2021, l'index de l'Elan Argonnais atteint **93/100** points.

**L'index est calculé sur la base de 4 indicateurs :**

1-l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes 39/40,

2-l'écart de taux d'augmentations/promotions individuelles 35/35,

3-le nombre de salarié du sexe sous représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations 5/10,

4-le pourcentage des femmes de retour de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour. Incalculable